

organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent librement s'inspirer. Elle discute aussi diverses questions ouvrières et sociales d'intérêt mondial et d'actualité, et elle adopte des résolutions à leur sujet.

- 3) Le Bureau international du Travail, dont le siège est à Genève, est administré par le directeur général; il fait fonction de secrétariat permanent, de centre de recherches et d'information et de maison d'édition de l'Organisation. Des bureaux de correspondance représentent le BIT dans diverses parties du monde<sup>1</sup>; des bureaux extérieurs ont été établis dans certaines régions sous-développées pour la mise en oeuvre du programme d'assistance technique.

Outre ces trois organes principaux, il existe nombre de comités, de commissions et de conférences destinés à répondre à des besoins précis. Des conférences régionales de pays de l'Amérique, de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique ont lieu à quelques années d'intervalle.

Dix commissions tripartites, créées en 1945, se réunissent à quelques années d'intervalle pour discuter des problèmes propres à certaines industries; par ailleurs, on tient aussi des réunions techniques concernant plusieurs autres industries et professions. Il existe des comités consultatifs et des groupes d'experts spécialisés en de nombreuses questions, par exemple le travail forcé, la liberté d'association, les migrations, la sécurité sociale, le travail des femmes, le travail des adolescents, la sécurité et l'hygiène du travail, la statistique du travail, la coopération, etc.; chaque année, des groupes d'experts se réunissent pour l'étude de problèmes urgents se rattachant à quelques-uns de ces domaines. Par la suite, ces organismes renvoient leurs conclusions les plus importantes à la Conférence annuelle au cours de laquelle on procède à des discussions plus approfondies en vue de l'adoption de conventions et de recommandations.

En 1973, la Conférence internationale du Travail avait adopté 138 conventions. Plusieurs de celles-ci, ratifiées antérieurement, ont été révisées, et on s'attend à ce que l'OIT élabore un Code international du Travail, fondé sur des principes modernes, et comportant seulement les conventions relatives à la politique courante de sécurité sociale. Vers le milieu de l'année 1973, les États membres de l'OIT comptaient environ 4,000 ratifications de conventions. Chaque ratification oblige l'État membre à maintenir ses lois dans un domaine déterminé au niveau stipulé par la convention; tous les deux ans, on doit aussi faire rapport à l'OIT sur

---

<sup>1</sup> Le Bureau canadien est situé au 178, rue Queen, à Ottawa.